



Compiègne, le 28/09/09

Direction Départementale de l'Équipement et de
l'Agriculture de l'Oise
Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Énergie
Bureau de la Plannification et de l'Organisation Territoriale
B.P. 317
60021 Beauvais Cedex

Affaire suivie par : Jean-lucien GUENOUN
E mail : sdap.oise@culture.gouv.fr
Poste : 69 40

Nos Réf. : JLG/MLF
Vos Réf. : MCD/MCD

Objet : Document5

Commune de Saint Germer de Fly

**Elaboration du P.L.U. prescrit le 14 Avril 2009. Collecte des informations en vue du Porter à
Connaissance.**

Monuments historiques :

Eglise et chapelle (classement : liste de 1840)

Ancien bâtiment abbatial avec passage voûté (inscription : 05 Avril 1930).

Abbaye (ancienne) : Parties subsistantes : façades et toitures du bâtiment d'entrée avec son passage voûté et de la porterie, de l'ancien grenier de l'abbé (actuellement mairie) , du logis abbatial , des parties subsistantes des bâtiments conventuels (infirmerie et dortoir), de la tour dite guerrière et de deux autres tours de l'enceinte, du colombier ; parties du mur d'enceinte subsistantes : vestiges du cloître et de la salle capitulaire ; escalier et cheminée avec son trumeau du bâtiment de l'infirmerie boiseries provenant du logis abbatial et remontées dans les grands et petits salons et la salle à manger du bâtiment du 19^e siècle dit le Château ; soit des anciens bâtiments conventuels et du cloître , y compris son aire, avec les vestiges qu'il peut renfermer ; sol des anciennes cours, de l'ancien jardin de l'abbé et de l'ancien jardin des moines ; étang des moines ; façades et toitures des bâtiments de la ferme actuelle remontant au 19^e siècle, ainsi que l'escalier également du 19^e siècle du bâtiment dit le Château et l'allée de tilleuls (cad. B296,297, 301, 302, 306, 41 4) : inscription par arrêté du 27 Juin 1983.

Les habitations nouvelles devront retrouver, dans leur architecture et leurs matériaux de constructions des similitudes avec les batiments anciens de la commune : la brique rouge et le colombage avec du torchis, ainsi que le silex et le moellon.

Les toitures sont en petites tuiles plates, 60 à 80 au m2, de teinte rouge flammé, ou en ardoise.

Un cône de vue important doit être préservé à partir du Clos Saint-Jean à l'Ouest vers l'îlot central où se trouve le château avec une pièce d'eau et une tour, l'ancien bâtiment abbatial avec le passage voûté, l'église du 12^e et 13^e et la chapelle. Un autre cône de vue au Sud du centre de la commune est à conserver avec un fond paysagé de pâturages et de haies bocagères regardant vers le secteur de la Briqueterie et du Caulquis. Il convient de même de ne pas poursuivre l'urbanisation au-dessus du lotissement existant à l'Est du bourg.

En cas d'extension urbaine, on veillera à éviter de surépaissir les zones, afin de préserver des cœurs d'îlots en jardins et espaces naturels.

L'Architecte des Bâtiments de France,
Chef du Service Départemental
de l'Architecture et du Patrimoine,
de l'Oise



Jean-Lucien GUENOUN